

Extrait du Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 30 mars 2015

L'an deux mille quinze, le trente mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Véronique BERTHO, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 23 mars 2015
Nombre de conseillers présents	: 15	Date d'affichage et de publication	: 1 ^{er} avril 2015
Nombre de conseillers votants	: 15		

Étaient présents : Véronique BERTHO, Cécile GUILLOTTE, Bernard GIARD, Dominique ROUSSELOT, Bernadette FLAMENT, Camille LE FLOCH, Jean Joseph LE PAN, Corinne TOULME, Stéphane CLEMENT, Anne-France NAUDIN, Hervé MICHET DE LA BAUME, Hugues BANNET, Thomas PERRARD, Yann COCHENNEC et Pierrick THOMAS

Secrétaire de séance : Thomas PERRARD

1. Budget Primitif 2015 – Budget Principal

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et recettes pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par le conseil municipal, sous forme de décision modificative.

Le Budget Primitif de la commune, dit Budget Principal, est présenté en équilibre de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement	: 1 049 957.00 euros (Dépenses et Recettes)
- Section d'Investissement	: 1 049 000.00 euros (Dépenses et Recettes)

Les principales opérations de l'année sont les suivantes :

- Réfection toiture et ravalement de la mairie,
- Poursuite du programme de voirie,
- Poursuite du Plan Local d'Urbanisme,
- Travaux d'effacement de réseaux : renforcement et/ou sécurisation de réseaux électriques et enfouissement du réseau téléphonique – Villages concernés : Le Coléty, Petit Bourrich-Bormord et Bordehouat,
- Perré de Port-Andro,
- Diverses acquisitions : petits matériels et équipements...

Le Budget Primitif 2015 de la commune, dit Budget Principal, est voté, à l'unanimité, tel qu'il est présenté.

2. Budget Primitif 2015 – Budget Campings

Le Budget Primitif des campings est présenté en équilibre de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement	: 149 000.00 euros (Dépenses et Recettes)
- Section d'Investissement	: 49 500.00 euros (Dépenses et Recettes)

Le Budget Primitif des Campings 2015, est voté, à l'unanimité, tel qu'il est présenté.

3. Budget Primitif 2015 – Budget Lotissement de Lannivrec

Le Budget Primitif du Lotissement de Lannivrec pour l'année 2015 est présenté en équilibre de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement	: 549 958.37 euros (Dépenses et Recettes)
- Section d'Investissement	: 517 270.22 euros (Dépenses et Recettes)

Le Budget Primitif du Lotissement de Lannivrec 2015, est voté, à l'unanimité, tel qu'il est présenté.

4. Budget Primitif 2015 – Budget CCAS pour information

Le Conseil Municipal prend connaissance du montant du Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale de Locmaria relatif à l'année 2015 :

- Section de Fonctionnement	:	10 850.00 euros (Dépenses et Recettes)
- Section d'Investissement	:	0 euro (Dépenses et Recettes)

5. Mouillages : Budget Primitif 2015

Monsieur le Préfet du Morbihan ainsi que Monsieur le Préfet Maritime de l'Atlantique ont bien voulu par arrêtés inter-préfectoraux en date du 23 janvier 2015 :

- autoriser la commune de Locmaria à occuper temporairement le domaine public maritime par une zone de mouillages et d'équipements légers au lieu-dit de Port-Blanc / Port-Maria,
- adopter le règlement de police de la Z.M.E.L. de Port-Blanc / Port-Maria.

Par conséquent, et faisant suite à la délibération n°4 en date du 10 décembre 2014, les membres de la Commission Communale des Finances, sous l'égide de Monsieur Rousselot, adjoint délégué aux travaux et aux mouillages, ont établi une proposition de budget mouillages pour l'exercice 2015.

Il est présenté en équilibre tant en dépenses qu'en recettes en section de fonctionnement pour 5 525.00 euros.

Le budget primitif 2015 des Mouillages est voté à l'unanimité du Conseil Municipal tel qu'il est présenté.

6. Vote des taux de contributions directes pour l'année 2015

Madame le Maire fait part aux élus de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015. Sur proposition des membres de la Commission communale des Finances, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux suivants pour l'année 2015 :

• Taxe d'Habitation	:	9.40 %
• Taxe Foncière sur le bâti	:	9.70 %
• Taxe Foncière sur le non bâti	:	20.23 %
• Cotisation Foncière des Entreprises	:	9.25 %

7. Lotissement de Lannivrec : Vente des lots résidences secondaires en lots pour résidences principales

Lors de la création du lotissement communal de Lannivrec, les élus avaient souhaité recréer un village identique à ceux existant déjà sur la commune. Il avait été convenu que sur les 37 lots composant le lotissement, 13 soient attribués à Bretagne Sud Habitat dont 3 en location-accession, 5 pour des résidences secondaires et 19 pour des résidences principales ; ceci, afin de respecter une certaine mixité sociale dans cadre de l'ébauche d'un agenda 21.

A ce jour, aucun lot réservé aux résidences secondaires n'a trouvé acquéreur alors que les 19 lots réservés aux résidents principaux ont rapidement été attribués.

Compte tenu des nombreuses demandes en attente de résidents insulaires,

Considérant le cahier des charges annexé à la délibération n°02 du Conseil Municipal en date du 5 mai 2009,

Après avoir consulté la totalité des propriétaires du lotissement et obtenu plus des ¾ des avis favorables,

Madame le Maire propose aux élus que les 5 cinq lots réservés aux « résidences secondaires » soient proposés en « résidences principales ».

Le prix du m² sera identique à celui du prix de vente fixé précédemment aux résidents principaux, à savoir 75 euros le m².

Après avoir délibéré, les élus émettent, à l'unanimité, un avis favorable et autorisent Madame le Maire à signer tous documents inhérents à ce dossier.

8. Fixation tarifs « usagers » 2015 pour l'occupation des mouillages de la zone Port-Blanc-Port-Maria

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'instituer, pour l'année 2015, le tarif de 85.00 euros pour l'occupation d'un mouillage dans la zone de Port-Blanc-Port-Maria. Ce tarif s'applique pour toute la saison, quelle que soit la taille du navire.

9. Création d'une régie de recettes « Encaissement des produits issus de la location des mouillages de la zone de Port-Blanc – Port-Maria »

Le conseil municipal décide de créer une régie de recettes « Encaissement des produits issus de la location des mouillages de la zone de Port-Blanc-Port-Maria » destinée à encaisser les produits issus de la location.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire :

- à créer cette régie de recettes à compter du 1^{er} avril 2015,
- à nommer un régisseur.

10. Demande de prise en charge financière des frais de scolarisation des élèves de Le Palais scolarisés à l'Ecole Primaire Publique de Locmaria au titre de l'année scolaire 2014-2015

Les élus prennent connaissance des frais de scolarisation des élèves en école primaire et maternelle publique à Locmaria au titre de l'année scolaire 2014-2015, soit respectivement 573.74 euros et 2 138.04 euros par enfant.

3 enfants domiciliés à Le Palais sont scolarisés à l'école primaire et maternelle publique de Locmaria (2 en primaire et 1 en maternelle).

La commune de Locmaria, en tant que commune d'accueil, demande à la commune de résidence, réglementairement avertie de ces inscriptions, de bien vouloir participer aux frais de scolarisation :

- 2 enfants en primaire à 573.74 euros, soit 1 147.48 euros,
- 1 enfant en maternelle à 2 138.04 euros, soit 2 138.04 euros.

Les frais de scolarisation de ces 3 enfants s'élèvent donc à 3 285.52 euros. Le conseil municipal autorise le Maire à prévoir la somme au budget primitif 2015 et à établir l'avis des sommes à payer correspondant.

11. Participation financière de la Commune de Locmaria au fonctionnement de l'Ecole Sainte-Anne, école primaire privée sous contrat d'association située à Le Palais, commune voisine – Année scolaire 2014-2015

Le conseil municipal décide de participer aux frais de scolarisation des enfants de Locmaria inscrits à l'école Sainte-Anne, école primaire privée sous contrat d'association, située sur la commune de Le Palais. Pour ce faire, et conformément à la réglementation, les élus prennent connaissance du coût de scolarisation pour l'année 2014-2015 des enfants en école primaire et école maternelle publiques à Le Palais, déterminé par la commune de Le Palais, commune d'accueil :

- Charge d'un élève en primaire : 585.00 euros
- Charge d'un élève en maternelle : 1 589.00 euros

A la rentrée scolaire 2014-2015, 11 enfants de Locmaria étaient inscrits à l'école Sainte-Anne, (5 enfants en maternelle et 6 enfants en primaire).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le maire à prévoir la somme au budget primitif 2015 et à verser à l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques, organisme gestionnaire de l'école Sainte-Anne, la somme de 11 455.00 euros.

12. Participation financière de la Commune de Locmaria au fonctionnement de l'Ecole Sainte-Marie, école primaire privée sous contrat d'association située à Sauzon, commune voisine – Année scolaire 2014-2015

Le conseil municipal décide de participer aux frais de scolarisation des enfants de Locmaria inscrits à l'école Sainte-Marie, école primaire privée sous contrat d'association, située sur la commune de Sauzon.

La commune de Sauzon n'ayant pas d'école publique primaire sur son territoire, les élus décident de verser les mêmes participations par enfant que celles versées à l'Ecole Sainte-Anne de Le Palais, école primaire privée sous contrat d'association, sise sur le territoire de Le Palais. Ce coût est donc déterminé par la commune de Le Palais, commune d'accueil de l'école Sainte-Anne, à savoir :

- Charge d'un élève en primaire : 585.00 euros
- Charge d'un élève en maternelle : 1 589.00 euros

A la rentrée scolaire 2014-2015, 2 enfants de Locmaria étaient inscrits à l'école Sainte-Marie, (1 enfant en maternelle et 1 enfant en primaire).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le maire à prévoir la somme au budget primitif 2015 et à verser à l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques, organisme gestionnaire de l'école Sainte-Marie, la somme de 2 174.00 euros

13. Prise en charge financière des frais de scolarisation des élèves de Locmaria scolarisés à l'Ecole Primaire Publique de Le Palais au titre de l'année scolaire 2014-2015

Les élus prennent connaissance des frais de scolarisation des élèves en école primaire et maternelle publique à Le Palais au titre de l'année scolaire 2014-2015.

7 enfants domiciliés à Locmaria sont scolarisés aux écoles primaires et maternelles publiques de Le Palais (2 en maternelle et 5 en primaire).

La commune de Le Palais, en tant que commune d'accueil, demande à Locmaria, commune de résidence de bien vouloir participer aux frais de scolarisation.

Les conditions d'inscriptions règlementaires étant respectées, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix de participer financièrement pour un montant total de 6 103.00 euros (2 enfants en maternelle à 1 589.00 euros et 5 enfants en primaire à 585.00 euros). Le conseil municipal autorise le Maire à prévoir cette somme au budget primitif 2015 et à la mandater.

14. Participation financière demandée à la Commune de Locmaria par la Commune de Bangor pour les enfants de Locmaria scolarisés à Bangor durant l'année scolaire 2014-2015

Trois enfants domiciliés à Locmaria sont scolarisés sur la commune de Bangor durant l'année scolaire 2014-2015. La commune de Bangor demande à la commune de Locmaria la prise en charge des frais de scolarisation pour ces enfants (3 primaires) qui s'élèvent à 552.00 euros.

Les élus acceptent la prise en charge, demandent au maire de la prévoir au budget primitif 2015 et de la mandater.

15. Perré de Port-Andro : planning prévisionnel des travaux

Monsieur Dominique ROUSSELOT, Adjoint délégué aux Travaux, fait part à ses collègues de son rendez-vous en mairie avec Messieurs SCAËR et ALLIOU du Conseil Général du Morbihan, dans le cadre de leur mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réfection du perré de Port-Andro.

Le planning prévisionnel est établi comme suit :

- parution de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre début avril
- remise des plis en mairie pour le 24 avril 2015 à 12 h 00.

En matière de financement, Madame le Maire précise que pour l'instant, seul l'Etat a notifié à la commune sa participation à hauteur de 45 %. Le Conseil Départemental doit statuer prochainement sur l'aide éventuelle qu'il pourrait apporter.

Une nouvelle délibération sera prise quant au plan de financement.

16. Information de Madame le Maire dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics : Information n° 7

Madame le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Madame le Maire par délibération n° 10 du 23 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

42. Décision du 19.02.2015

Renouvellement licences Sérénité Classic pour les 3 postes informatiques du secrétariat mairie

JVS Mairistem

Montant : 493.20 euros TTC pour trois ans

43. Décision du 19.02.2015

Renouvellement licence Sérénité Classic pour 1 poste informatique du serveur secrétariat mairie

JVS Mairistem

Montant : 164.40 euros TTC pour trois ans

44. Décision du 20.02.2015

Mission archivage : étude sur le site
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan
Montant : 427.42 euros HT

45. Décision du 20.02.2015

Achat de barrières HERAS
SARL Aboud Amor & Fils
Montant : 396.00 euros TTC

46. Décision du 20.02.2015

Elagage et abattage d'ormes à Kerdalidec
Entreprise BERTHO Roland
Montant : 787.20 euros TTC

47. Décision du 04.03.2015

Peinture salle de Lannivrec
AKZONOBEL
Montant : 714.04 euros TTC

48. Décision du 10.03.2015

Produits d'entretien mairie
Groupe PLG
Montant : 465.33 euros TTC

49. Décision du 12.03.2015

Papier école
SARL Le Bout du Monde
Montant : 159.24 euros TTC

50. Décision du 12.03.2015

Fournitures mairie
SARL Le Bout du Monde
Montant : 994.01 euros TTC

51. Décision du 17.03.2015

Réfection du parking de Port-Blanc
Aboud Amor & Fils
Montant : 2688.00 euros TTC

51. Décision du 17.03.2015

Réfection du parking de Port-Andro
Aboud Amor & Fils
Montant : 2688.00 euros TTC

52. Décision du 17.03.2015

Remorque Lider 1 essieu 500 KG
Garage Le Bouëdec
Montant : 1323.00 euros TTC

53. Décision du 18.03.2015

Extracteur d'air mairie
EURL Pascal LHERMITE
Montant : 348.00 euros TTC

54. Décision du 27.03.2015

Contrat de prestation de service pour prélèvements et analyses de légionelles dans les campings
Laboratoire Départemental d'Analyses du Morbihan
Montant :
Analyse de légionelles : 71.00 euros HT l'unité
Identification de l'espèce pneumophila en cas de résultats positifs : 75.37 euros HT
Déplacement sur Locmaria : 303.00 euros HT
Par prélèvement de légionelles : 13.00 euros HT

55. Décision du 27.03.2015

Aménagement des combles – Archivage
ES IC

Montant : 1560.00 euros TTC

56. Décision du 30.03.2015

Lot alèses et taies oreillers jetables pour les mobil-homes-gîte

TOUTLEJETABLE

Montant : 272.00 euros HT

17. Information de Madame le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir en matière de délivrance et de reprise des concessions dans le cimetière : Information n° 1

Le conseil municipal prend note de la décision suivante prise dans le cadre de la délégation de Madame le Maire en matière de délivrance et de reprise des concessions dans le cimetière :

Renouvellement d'une concession cimetière pour une durée de 30 ans pour un montant de 150.00 euros.

DIVERS

- A compter du 1^{er} avril 2015, le secrétariat de la mairie sera ouvert au public de la façon suivante :
 - Les lundi et mardi : de 9 heures à 12 heures
 - Les mercredi, jeudi et vendredi : de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30
- Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un habitant de la commune lui a adressé un courrier concernant le marché de Locmaria. En effet, cette personne s'installe en tant que commerçant ambulant pour la vente de pizzas et souhaite commencer son activité mi-mai prochain. Elle demande l'attribution d'un emplacement à l'année sur le marché. En outre, elle souhaite également proposer ses services sur les deux campings municipaux. Les élus se réjouissent de la création de ce nouveau commerce et décident d'inscrire cette demande à l'ordre du jour du prochain conseil municipal
- Un stage d'escrime se déroulera à la salle polyvalente de Lannivrec du 13 au 17 avril 2015. Celui-ci sera dispensé par Monsieur Kevin LAITHIER-SAMZUN, Maître d'Armes D.E.J.E.P.S.
- Ciné-débat organisé par le CPIE en partenariat avec le cinéma REX autour du film « LIBRES ! » de Jean-Paul JAUD le vendredi 3 avril 2015 à 20 heures 30 suivi d'un débat sur la place du nucléaire et des énergies renouvelables sur notre territoire
- Marché du Printemps des Artisans d'Art les 18 et 19 avril 2015 à la salle de Lannivrec
- La cérémonie intercommunale du 8 mai se déroulera cette année à Locmaria. Les élus seront rendus destinataires du calendrier du déroulement de la journée

La séance est levée à 21 heures 45.